



DECLARATION DE CREATION

DE LA

REGION METROPOLITAINE TRINATIONALE DU RHIN SUPERIEUR

**Un réseau fonctionnel des acteurs de la politique, de l'économie,
des sciences et de la société civile pour réaliser la cohésion territoriale**

OFFENBOURG 9 DECEMBRE 2010

L'idée : devenir meilleur pour rester bon

Constituant la frontière entre la France, l'Allemagne et la Suisse, l'espace trinational du Rhin Supérieur :

- occupe une position stratégique au cœur de l'espace européen et bénéficie d'une accessibilité remarquable grâce à un réseau et des interconnexions de transport et communication performants et durables,
- constitue une terre d'innovation, de formation et d'excellence en matière de recherche qui lui confère une renommée internationale,
- dispose d'un tissu d'entreprises innovantes et performantes engagées dans la compétition mondiale,
- jouit de la présence d'importantes institutions européennes et internationales,
- représente un bassin de vie partagé par près de six millions d'habitants et un marché du travail dynamique,
- réunit la frontière interne européenne entre la France et l'Allemagne à la frontière externe avec la Suisse, ce qui en fait une région exemplaire pour l'intégration européenne.

Le Rhin Supérieur se distingue également par une organisation polycentrique quasi idéale, caractérisée par l'existence d'un maillage serré de grandes, moyennes et petites villes, exerçant chacune des fonctions urbaines supérieures différentes et complémentaires. Bien reliées entre elles, elles sont solidaires de leur espace rural et dessinent ainsi une armature homogène gage d'équilibre et de cohésion territoriale, économique et sociale. De plus, le Rhin Supérieur est un territoire où la coopération est ancienne et solidement ancrée. Depuis la mise en place de la Commission Intergouvernementale franco-germano-suisse en 1975, de nombreux projets et mesures ont été réalisés par des acteurs du monde de la politique, de l'économie, de la science et de la société civile, notamment grâce aux financements européens INTERREG.

Ces atouts inscrivent le Rhin Supérieur parmi les territoires les plus prospères d'Europe et les plus dynamiques en matière de coopération. Comme toutes les régions transfrontalières, il doit faire face à de nouveaux enjeux en matière de coopération. Il fait partie de ces espaces fonctionnels transfrontaliers naissants, qui dépassent les circonscriptions administratives et les compétences territoriales des institutions existantes et pour lesquels il faut trouver un modèle de gouvernance innovant, capable de s'ouvrir à tous types de partenariats. Le Rhin Supérieur doit par ailleurs renforcer ses atouts, exploiter les potentialités non révélées de son territoire et accompagner le développement des nouveaux dynamismes de coopération qu'il connaît.

Dans cette optique et sur la base des réflexions menées depuis 2006 et plus particulièrement des travaux réalisés et impulsions données lors du 11^e Congrès Tripartite de janvier 2008, les signataires décident par la présente déclaration la création de la « Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur ».

L'objectif : faire du Rhin Supérieur une des régions les plus compétitives d'Europe

La Région Métropolitaine Trinationale a pour objectif de développer pleinement les ressources du Rhin Supérieur en tant qu'espace économique et de vie unique et attrayant, de le positionner idéalement dans la compétition européenne et internationale et d'assurer un aménagement du territoire commun de son espace.

Le but n'est pas de créer une nouvelle structure administrative. Il s'agit avant tout d'assurer une meilleure coordination entre les acteurs traditionnels et de s'ouvrir à de nouveaux partenaires pour constituer des plateformes et des réseaux. Il s'agit ainsi d'exploiter ensemble pleinement les potentialités existantes et de concentrer les ressources disponibles. Pour ce faire, cet espace souhaite se doter d'une stratégie de développement de moyen terme.

La RMT se développe sur la base d'un mode de gouvernance original et novateur en Europe, caractérisé par la mise en place de quatre piliers constitués par le monde de la science, de l'économie, de la politique et de la société civile.

De plus, la Région Métropolitaine s'inscrit dans la définition du concept de cohésion territoriale et sociale, notion consacrée par le Traité de Lisbonne. Par sa constitution en région fonctionnelle, associant l'ensemble des acteurs de son territoire, elle représente un projet en résonance avec les objectifs de l'Union européenne (priorités de l'Agenda territoriale et de la Stratégie UE 2020) et des Etats membres (Agenda franco-allemand 2020), et constitue ainsi un laboratoire d'expérimentation idéal pour les politiques européennes.

Le moyen : mettre en œuvre une Stratégie de développement de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur

S'appuyant sur la dynamique engagée par la Déclaration de Strasbourg, signée lors du 11^e Congrès tripartite en janvier 2008 et notamment sur les actions initiées dans le territoire rhénan ainsi que les travaux réalisés par les différents piliers, une stratégie de développement a été élaborée par l'ensemble des leurs représentants. Elle constitue une feuille de route pour atteindre ensemble les objectifs communs de la Région Métropolitaine.

Les principaux axes de cette stratégie sont :

- pour le **Pilier Sciences**, de poursuivre le développement du Rhin Supérieur comme une « Région de la connaissance et de l'innovation », tel que cela a été défini dans la Déclaration commune du 12^e Congrès Tripartite du 2 décembre 2010. Composé des universités, des écoles supérieures et des centres de recherche, il propose de mettre en réseau l'ensemble des acteurs concernés afin de renforcer la coopération dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation, d'encourager la recherche et l'innovation et de promouvoir au plan national, européen et international le Rhin Supérieur comme région de l'excellence. L'objectif est de faire du Rhin Supérieur un des espaces économiques transfrontaliers basé sur la connaissance, le plus dynamique d'Europe, d'ici 2020 ;
- pour le **Pilier Economie**, de contribuer à développer une économie compétitive et durable qui puise ses racines dans l'innovation et la complémentarité entre ses acteurs. Constitué des représentants du monde économique (chambres de commerce, agences de développement, clusters, etc.), il travaille à assurer une croissance durable, à soutenir le développement de clusters transfrontaliers, à favoriser la création d'emplois dans un marché du travail mieux intégré, à encourager la coopération dans le domaine du tourisme, à développer les coopérations économiques dans les domaines d'avenir dont l'économie verte,

à renforcer la compétitivité et la force d'innovation de la région du Rhin Supérieur et à assurer la promotion économique commune en Europe et à l'international ;

- pour le **Pilier Société Civile**, de créer une région transfrontalière de citoyens, de valoriser les expériences, opinions et propositions des citoyens des différentes régions du Rhin Supérieur et de développer un sentiment d'appartenance à un bassin de vie commun. Il se base sur les travaux réalisés lors des « Forums citoyens trinationaux » et rassemble les citoyens intéressés par la problématique transfrontalière, les associations, groupements et fondations du secteur privé, ainsi que les institutions officielles ;
- pour le **Pilier Politique**, de revisiter le système de gouvernance actuel pour aboutir à un mode de fonctionnement plus rationnel et plus efficace, capable d'assurer la promotion du Rhin Supérieur. Composé des partenaires traditionnels de la coopération (Conférence du Rhin Supérieur et Conseil Rhénan), des Eurodistricts et du Réseau des Villes, il contribue à simplifier la coordination interinstitutionnelle en assurant une gestion plus efficace, par une communication davantage intégrée et en développant des propositions pour une répartition des compétences plus transparente entre les structures et instances de décision.

Les responsables politiques de la coopération transfrontalière ainsi que les représentants des quatre piliers constitutifs de la Région Métropolitaine souscrivent à la présente déclaration et invitent les représentants des Etats et de l'Union européenne à s'engager à leurs côtés dans le soutien, la promotion et le développement de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur ainsi créée.

Annexe et partie intégrante de cette déclaration : « Une Stratégie pour la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur¹ ». Cette stratégie qui fonde la mise en œuvre de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur est commune aux quatre piliers constitutifs de la Région Métropolitaine. Elle vise à être évolutive et pourra donner lieu à des documents programmatiques conclus entre les différents partenaires afin de mener à bien des projets communs et faire naître de nouvelles dynamiques sur le territoire du Rhin Supérieur.

¹ www.regionmetropolitainetrinationale-rhinsuperieur.eu